

Protocole Sanitaire AFLEC

Adhérents

- ✓ Le pratiquant présentant des symptômes s'abstient de se rendre à l'activité , et informe l'association en cas de test positif
- ✓ Le pratiquant doit venir avec son gel hydroalcoolique , son masque pour accéder à son lieu d'activité et son matériel individuel
- ✓ Se désinfecter les mains et pieds (si la pratique se fait pieds nus) avant et après la séance
- ✓ Pas de port du masque obligatoire lors de la pratique sportive et artistique (Aquarelle, Art Floral, ...) si respect d'une distanciation physique de 2 mètres
- ✓ Eviter les contacts physiques avec les autres pratiquants
- ✓ Port du masque obligatoire pour le co-voiturage
- ✓ Venir en tenue à son activité (pas de vestiaires et sanitaires à disposition)
- ✓ Pas de verres de l'amitié jusqu'à nouvel ordre
- ✓ Le temps dédié au protocole sanitaire sera compris dans le temps de séance
- ✓ Le protocole sanitaire devra être complété, signé par le pratiquant et remis au plus tard lors de la première séance

Intervenant

Début de séance :

- ✓ Etablir une liste des personnes présentes lors des séances
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour l'animateur, lorsqu'il est amené à s'approcher d'un adhérent à moins de 2 mètres.
- Respecter les horaires attribués et la jauge des salles, utilisation uniquement des salles validées par l'AFLEC
- L'animateur se désinfecte les mains et pieds (si la pratique se fait pieds nus) avant et après la séance

Corps de séance :

- Étre vigilant à la fluidité de la circulation des personnes lors de l'entrée et la sortie de la salle de pratique, éviter les regroupements statiques de personnes avant et après la séance.
- Veiller à l'absence de contacts physiques entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.
- ✓ Aérer la salle pendant la séance
- Si un pratiquant présente des symptômes, lui demander de quitter la séance et informer l'association

En fin de séance :

- ✓ **Désinfecter poignées , interrupteur et mobilier utilisé** avec le produit mis à disposition dans les salles et **indiquer son nom** sur la fiche de protocole ménage
- ✓ Le protocole sanitaire devra être complété, signé par l'intervenant et remis à l'association

L'AFLEC ne pourra, en aucune manière, être tenue pour responsable d'un quelconque problème en cas de non-respect des directives. Toute entorse aux engagements pris aura pour conséquence la fermeture de l'activité.





